

# Évaluation périodique des programmes de baccalauréat et de maîtrise en musique

Faculté de musique

*Conseil universitaire du 7 mai 2019*



## **SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION**

Les programmes de baccalauréat en musique (B. Mus.) et de maîtrise en musique (M. Mus.) sont rattachés à la Faculté de musique. La présente évaluation porte sur certains cheminements du baccalauréat, soit sur le cheminement général (sans mention) et sur les majeures en composition, en interprétation classique et en interprétation jazz et musique populaire. Au deuxième cycle, la majeure en composition (maîtrise recherche) et la majeure en interprétation (maîtrise professionnelle) font l'objet de l'évaluation.

Le baccalauréat en musique compte 96 crédits alors que la maîtrise en musique en comprend 45. En ce qui concerne le baccalauréat, à l'automne 2017, 15 étudiants étaient inscrits au cheminement général, 12 à la majeure en composition, 34 à la majeure en interprétation classique et 52 à la majeure en interprétation jazz et musique populaire. Pour ce qui est de la maîtrise, 4 étudiants étaient inscrits à la majeure en composition et 31 à la majeure en interprétation.

La dernière évaluation périodique des programmes en musique remonte à 2008 (CU-2008-90). Pour les besoins de la présente évaluation institutionnelle, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE) a réalisé, durant l'automne 2017, des consultations auprès des personnes concernées par les programmes (étudiants, diplômés et enseignants). En mars 2018, les directions de programme ont déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations. Ce dossier a été transmis à deux experts, provenant de l'Université de Montréal et de Capilano University, qui ont ensuite effectué une visite à l'Université Laval afin de rencontrer différents intervenants et de rédiger un rapport d'évaluation.

Par après, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval<sup>1</sup>.

Le CIEP a identifié les principales forces des programmes. Il a également relevé les points à améliorer pour satisfaire pleinement aux normes d'évaluation. Ces points prennent la forme de recommandations ou de suggestions auxquelles la doyenne de la Faculté devra donner suite dans son plan d'action.

### **PRINCIPALES FORCES**

- La compétence et la disponibilité des enseignants.
- La diversité des expertises des enseignants.
- Les nombreuses activités artistiques organisées par la Faculté en collaboration avec les principales institutions culturelles de la région de Québec.
- La possibilité pour les étudiants d'acquérir une expérience professionnelle.
- Les ressources informationnelles et documentaires.
- Les laboratoires de recherche à la fine pointe de la technologie : le Laboratoire de recherche en formation auditive et didactique instrumentale (LaRFADI) et le Laboratoire audionumérique de recherche et de création (LARC).

---

1. Source :

[https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Politiques/Politique\\_d\\_evaluation\\_periodique\\_des\\_programmes\\_de\\_formation\\_CU-2015-32.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_CU-2015-32.pdf).

- Les infrastructures, notamment la qualité acoustique de la salle Henri-Gagnon et du studio LARC.

## **RECOMMANDATIONS**

- R1 Que l'on mette à jour les objectifs du baccalauréat en tenant compte du Règlement des études.
- R2 Que l'on s'assure que les programmes couvrent les secteurs en émergence dans le domaine musical.
- R3 Que la Faculté de musique renforce les collaborations avec la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design pour enrichir ses programmes de formation.
- R4 Que l'on clarifie les exigences linguistiques à l'admission et à la diplomation pour tous les étudiants de la maîtrise dès le début de leur parcours, à la lumière du Règlement des études.
- R5 Que l'on intensifie les efforts de promotion des programmes, tant au Québec qu'à l'extérieur du Québec.
- R6 Que l'on abaisse à 90 le nombre de crédits au baccalauréat.
- R7 Que l'on revoie la structure du baccalauréat notamment en :
  - proposant une offre de formation se distinguant de celle des autres facultés de musique et du Conservatoire;
  - s'assurant de la clarté de l'offre de formation;
  - prévoyant un tronc commun pour les étudiants d'une même cohorte.
- R8 Que la formation au baccalauréat tienne compte de la réalité du marché de l'emploi et prépare les étudiants à la gestion de leur carrière.
- R9 Que les étudiants soient bien informés des profils offerts, des programmes d'études supérieures, du passage accéléré au doctorat ainsi que des professions et employeurs potentiels.
- R10 Que l'on offre un cheminement adapté aux étudiants inscrits à la double formation (baccalauréat en musique et baccalauréat en enseignement de la musique) et que l'on mette davantage en valeur cette possibilité auprès des futurs candidats.
- R11 Que l'on respecte le Règlement des études quant à la fréquence des réunions des comités des programmes.
- R12 Que les enseignants se concertent afin d'assurer la cohérence de la formation.
- R13 Que l'on revoie l'entente avec le Cégep de Sainte-Foy afin de s'assurer que les locaux sont suffisamment accessibles pour répondre aux besoins de formation des étudiants de l'Université Laval.
- R14 Que l'on améliore l'entretien des instruments et des locaux ainsi que la logistique entourant le prêt d'équipement.

## **SUGGESTIONS**

- S1 Que l'on présente sur le site Web institutionnel les objectifs spécifiques des majeures de la maîtrise.
- S2 Que l'on s'assure que les cours permettant aux étudiants de la maîtrise de se spécialiser dans leur domaine sont diversifiés et en nombre suffisant.

- S3 Que l'on favorise les échanges et les projets de collaboration entre les étudiants des différentes majeures du baccalauréat et de la maîtrise.
- S4 Que l'on augmente et diversifie les activités permettant aux étudiants de la maîtrise de développer leur réseau de contacts avec des professionnels ou des chercheurs dans le domaine.
- S5 Que l'on s'assure que les étudiants de la maîtrise bénéficient d'un encadrement adéquat pour leurs études.

# Évaluation périodique des programmes de

## Baccalauréat et de maîtrise en musique

### PLAN D'ACTION DE LA DOYENNE de la Faculté de musique

soumis au  
vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes

Version : 23 avril 2019

## 1. Introduction

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, la doyenne de la Faculté de musique a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

## 2. Présentation de la discipline, du ou des programmes et des perspectives d'avenir

### *État des programmes*

Dans leur ensemble, les divers programmes de formation offerts par la Faculté de musique de l'Université Laval couvrent toutes les principales disciplines universitaires relevant du domaine de la musique : formation générale, interprétation tant classique que jazz et musique populaire, composition, enseignement de la musique, éducation musicale, didactique instrumentale, musicologie, recherche-crédation, réalisation audionumérique et culture musicale. Si toutes ces disciplines à part entière font l'objet de programmes distincts, elles se complètent également en favorisant, grâce notamment à leur interdépendance, l'acquisition des compétences à la fois fondamentales et transversales nécessaires à tout musicien, quelle que soit l'orientation professionnelle choisie.

Dans les domaines d'études que constituent l'interprétation et la composition, et qui font l'objet de la présente évaluation périodique, la Faculté de musique bénéficie d'une longue expérience et d'une solide expertise. Fondée en 1922 et vouée à l'origine à la musique religieuse, l'École de musique de l'Université Laval a rapidement élargi son champ d'activités en y intégrant la formation et la pédagogie instrumentales. Au tournant des années 1930, elle a été l'une des premières au Canada à offrir un programme de baccalauréat en musique, qui inclura en 1963 les options *Interprétation* et *Composition*. Ces deux domaines d'études feront également partie intégrante de la maîtrise en musique, qui entrera en vigueur en 1972 (l'offre du programme de doctorat en musique [Ph.D.], avec majeures en musicologie et en éducation musicale, sera effective cette même année).

Depuis 1997, année où l'École de musique de l'Université Laval acquiert le statut de Faculté de musique, de nouveaux changements ont permis d'enrichir l'offre de formation et de répondre aux besoins d'un monde musical en constante évolution, aujourd'hui caractérisé par une grande diversité et soumis à des exigences de plus en plus élevées :

- Intégration, en 1997, de la concentration jazz et musique populaire aux programmes de baccalauréat et de maîtrise en musique - interprétation;
- Refonte majeure de la concentration composition du programme de baccalauréat en musique, en 2002-2003, et intégration progressive des techniques de création musicale assistée par ordinateur;
- Ajout, en 2011, de la concentration « Réalisation audionumérique » au programme de baccalauréat en musique sans mention;
- Ajout, en 2012, de la concentration « Auteur-compositeur-interprète » à celles existantes (« Accompagnement-musique de chambre », « Orchestre-musique de chambre » et « Soliste ») de la majeure interprétation de la maîtrise en musique;
- Création en 2012 et entrée en vigueur, en 2014, du doctorat en musique - interprétation (D.MUS); la création de ce programme faisait suite aux recommandations du CIEP, formulées en 2007-2008, lors de l'évaluation périodique des programmes de la Faculté.

En ce qui a trait aux nouveaux secteurs d'activités professionnelles en musique, l'industrie de la vidéo, du jeu vidéo, de la musique à l'image et du multimédia constituent sans aucun doute des domaines en pleine effervescence qui pourraient être couverts par l'un ou l'autre des programmes de la Faculté de musique.

### **Principales forces des programmes de formation en interprétation et en composition, selon le rapport d'évaluation**

- La compétence et la disponibilité des enseignants.
- La diversité des expertises des enseignants.
- Les nombreuses activités artistiques organisées par la Faculté en collaboration avec les principales institutions culturelles de la région de Québec.
- La possibilité pour les étudiants d'acquérir une expérience professionnelle.
- Les ressources informationnelles et documentaires.
- Les laboratoires de recherche à la fine pointe de la technologie : le Laboratoire de recherche en formation auditive et didactique instrumentale (LaRFADI) et le Laboratoire audionumérique de recherche et de création (LARC).
- Les infrastructures, notamment la qualité acoustique de la salle Henri-Gagnon et du studio LARC.

## **3. Actions proposées pour répondre aux recommandations**

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

### **R1 - Que l'on mette à jour les objectifs du baccalauréat en tenant compte du Règlement des études.**

**A-1.1 Mettre à jour, dans la description officielle du baccalauréat en musique sur le site Web institutionnel, les objectifs du programme en y intégrant les objectifs généraux des programmes de baccalauréat prévus au Règlement des études.**

Précisions : Le conseil de la Faculté a adopté la mise à jour des objectifs du baccalauréat en musique le 25 janvier 2019.

Résultats escomptés : Description officielle du baccalauréat en musique conforme au Règlement des études.

### **R2 - Que l'on s'assure que les programmes couvrent les secteurs en émergence dans le domaine musical.**

**A-2.1 : Rendre obligatoires les cours de préparation à la carrière, d'entrepreneuriat et de technologies musicales dans les programmes de baccalauréat et de maîtrise en musique.**

Précisions : Plusieurs cours des domaines en émergence mentionnés par le comité et les experts externes (technologies musicales, industrie de la musique, gestion de carrière) ont été développés au cours des dernières années et ont été insérés dans les programmes à titre de cours au choix parmi des listes de cours diversifiés.

Résultats escomptés : Diplômés ayant reçu une formation pertinente et complète pour les préparer à gérer leur carrière et à œuvrer dans le domaine musical et culturel.

**A-2.2 : Mettre à jour les objectifs spécifiques des majeures des programmes de baccalauréat et de maîtrise pour y inclure les compétences reliées à la formation dans les secteurs en émergence dans le domaine musical.**

Résultats escomptés : Communication claire de la pertinence de l'offre de formation des programmes de baccalauréat et de maîtrise en musique.

**A-2.3 : Former une table de liaison-conseil avec des acteurs-clés de l'industrie culturelle et de la musique pour assurer la pertinence de l'offre de formation et des partenariats de collaboration entre la Faculté et le milieu.**

Précisions : La Faculté de musique bénéficie d'un large réseau dans le domaine musical, artistique et culturel et travaille sur une base régulière avec plusieurs acteurs du domaine qui pourront participer à cette table de liaison-conseil (p. ex. l'Orchestre symphonique de Québec, Les Violons du Roy, l'Opéra de Québec, Festivals de Jazz-Montréal et autres).

Résultats escomptés : Établissement d'un lieu d'échange formalisé entre les acteurs de la formation et ceux de l'industrie afin de continuer à répondre aux besoins du marché et faciliter l'intégration des étudiants dans le milieu.

**R3 - Que la Faculté de musique renforce les collaborations avec la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design pour enrichir ses programmes de formation.**

**A-3.1 : Créer un comité interfacultaire regroupant divers domaines des arts (musique, cinéma, théâtre, sciences de l'animation) afin d'identifier des opportunités de collaboration dans le cadre de projets étudiants interdisciplinaires.**

Précisions : Un comité interfacultaire, formé en avril 2019, veillera à continuer de développer et de promouvoir ces initiatives dans l'offre de formation des différentes facultés. Actuellement, des collaborations sont en cours dans le cadre d'un baccalauréat multidisciplinaire *Musique et arts numériques*, et des projets de collaboration aux cycles supérieurs sont à l'étude.

Résultats escomptés : Offre de formation permettant de développer des compétences interdisciplinaires, en lien avec les besoins du marché de l'emploi dans le cadre de cours-projets reconnus dans les programmes de formation en musique et en arts à l'Université Laval.

**R4 - Que l'on clarifie les exigences linguistiques à l'admission et à la diplomation pour tous les étudiants de la maîtrise dès le début de leur parcours, à la lumière du Règlement des études.**

**A-4.1 : Clarifier et publier les exigences linguistiques à l'admission pour les maîtrises en interprétation et en composition.**

Précisions : Le conseil de la Faculté a adopté la mise à jour des exigences linguistiques (français et anglais) à l'admission pour les maîtrises en interprétation et en composition le 25 janvier 2019.

Résultats escomptés : Présentation claire aux futurs étudiants des exigences linguistiques dans un contexte de soutien à la réussite.

**R5 - Que l'on intensifie les efforts de promotion des programmes, tant au Québec qu'à l'extérieur du Québec.**

**A-5.1 : Doter la Faculté d'un nouveau site Web facultaire permettant l'utilisation efficace d'outils de recherche Web (mots clés), des réseaux sociaux et supportant les éléments vidéo/audio pour la mise en valeur du caractère distinctif des programmes et des réalisations des professeurs, des étudiants et des diplômés dans les domaines de l'interprétation et de la composition.**

Précisions : Les limites technologiques du site facultaire actuel ont permis de n'exposer que partiellement les éléments distinctifs du programme liés à la musique d'ensemble, et au caractère expérientiel en lien avec le milieu, à la formation dans les domaines en émergence (laboratoires, technologies musicales, projets expérientiels), et à la didactique et au développement de compétences en enseignement.

Résultats escomptés : Augmentation des demandes d'admission de 5 % grâce à une vitrine dynamique (capacités son-image-vidéo-réseaux sociaux) mettant en valeur les spécificités des programmes de baccalauréat et de maîtrise en musique.

**A-5.2 Développer, en collaboration avec le Bureau de recrutement étudiant et le Bureau international, un plan d'action pour la promotion des programmes de la Faculté auprès d'institutions canadiennes francophiles, principalement aux cycles supérieurs.**

Résultats escomptés : Nouveaux partenariats avec des universités canadiennes et augmentation des demandes d'admission de candidats canadiens.

**A-5.3 Intensifier le soutien à la participation de nos étudiants à des concours et à des événements nationaux et internationaux (p. ex. Concours de composition, Festivals de Jazz, Stages Domaine Forget, etc.).**

Précisions : Ces initiatives existent à la Faculté et des moyens additionnels, grâce à la philanthropie, permettent d'en faire bénéficier un plus grand nombre d'étudiants et d'accroître la visibilité et la notoriété de la Faculté.

Résultats escomptés : Augmentation des demandes d'admission de 5 % grâce à la mise en valeur de la qualité de la formation expérientielle de nos programmes.



## **R6 - Que l'on abaisse à 90 le nombre de crédits au baccalauréat.**

**A-6.1 : Identifier avec la Direction générale des programmes de premier cycle (DGPC) des pistes de solution pour abaisser le nombre de crédits de 96 à 90 crédits au baccalauréat.**

Résultats escomptés : Avec le soutien de la DGPC, la direction facultaire et les directions de programme ont élaboré des propositions permettant d'abaisser le nombre de crédits de 96 à 90 crédits. Ces propositions ont été adoptées par le conseil de la Faculté le 25 janvier 2019.

## **R7 - Que l'on revoie la structure du baccalauréat notamment en :**

- **proposant une offre de formation se distinguant de celle des autres facultés de musique et du Conservatoire;**
- **s'assurant de la clarté de l'offre de formation;**
- **prévoyant un tronc commun pour les étudiants d'une même cohorte.**

**A-7.1 : Réviser la présentation de l'offre de formation pour mettre en valeur le caractère distinctif des activités de formation expérientielle, de formation en didactique, en préparation de carrière, en technologies musicales et l'environnement technologique de la faculté.**

Précisions : La présence de professeurs-créateurs -chercheurs (détenteurs de doctorat) à la Faculté permet une offre de formation distinctive dans les domaines de la didactique instrumentale, de la créativité, de la formation auditive, des technologies musicales et de la création sonore, appuyés par les laboratoires de recherche à la fine pointe de la technologie : le Laboratoire de recherche en formation auditive et didactique instrumentale (LaRFADI) et le Laboratoire audionumérique de recherche et de création (LARC), les infrastructures, notamment la qualité acoustique de la salle Henri-Gagnon et du studio LARC.

Résultats escomptés : Présentation claire et distinctive des offres de formation au baccalauréat en musique avec la mise en œuvre à l'été 2019 du nouveau site Web facultaire.

**A-7.2 : Revoir la structure du baccalauréat pour améliorer le positionnement et le rôle de formation fondamentale (tronc commun) des grands ensembles, des cours de formation auditive et des cours d'histoire de la musique dans les différentes majeures du programme de baccalauréat en musique pour favoriser l'esprit de cohorte et le développement de compétences transversales.**

Précisions : Le conseil de la Faculté a adopté les modifications portant sur les grands ensembles et les cours de formation auditive le 5 avril 2019. Les cours d'histoire seront revus en 2019-2020.

Résultats escomptés : Mise en valeur des éléments de formation fondamentale et renforcement de l'esprit de cohorte parmi les étudiants des diverses majeures du baccalauréat.

## **R8 - Que la formation au baccalauréat tienne compte de la réalité du marché de l'emploi et prépare les étudiants à la gestion de leur carrière.**

**A-8.1 : Réaliser une enquête auprès des diplômés des 10 dernières années pour identifier les principaux besoins de formation en lien avec l'évolution du marché de l'emploi et la gestion de carrière dans l'industrie de la musique.**

Précisions : Des changements importants ont été apportés au baccalauréat en 2017 pour y inclure des cours (nouveaux ou mis à jour) portant sur les technologies musicales, la gestion de carrière et l'industrie de la musique. Toutefois, les diplômés et la majorité des étudiants consultés n'ont pas pu bénéficier de ces nouveautés. Les résultats de cette enquête serviront à appuyer les changements de structure pour rendre certains cours obligatoires et à prioriser l'élaboration de nouveaux cours en production musicale et en entrepreneuriat musical.

Précisions : L'enquête auprès des diplômés se déroule à l'hiver 2019.

Résultats escomptés : Diplômés mieux préparés au marché de l'emploi par une meilleure adéquation des compétences développées aux besoins du marché.

**A-8.2 : Élaborer un cours-projet de fin de programme axé sur l'intégration des savoirs acquis et le passage au marché de l'emploi.**

Précisions : Le cours-projet de fin de programme sera offert comme cours à option dans le cadre d'un projet pilote dès 2020 et ce, dans le but de le rendre obligatoire en 2021.

Résultats escomptés : Diplômés mieux préparés au marché de l'emploi par une meilleure adéquation des compétences développées aux besoins du marché.

**R9 - Que les étudiants soient bien informés des profils offerts, des programmes d'études supérieures, du passage accéléré au doctorat ainsi que des professions et employeurs potentiels.**

**A-9.1 : Organiser des séances d'information visant à promouvoir les profils et les programmes d'études supérieures, lors des rencontres d'intégration pour les nouveaux étudiants du baccalauréat.**

Résultats escomptés : Étudiants informés dès le début de leur parcours académique.

**A-9.2 : Identifier, par une analyse proactive systématique des dossiers, les candidats potentiels pour un passage aux programmes d'études supérieures, assorti d'un programme de bourses.**

Résultats escomptés : Identification et accompagnement des étudiants à fort potentiel pour les études supérieures, dans le cadre du passage intégré bac-maîtrise.

**A-9.3 : Organiser et rendre accessible la présentation d'activités de réseautage professionnel sur le nouveau site Web facultaire.**

Résultats escomptés : Meilleure préparation des étudiants à leur insertion professionnelle.

**R10 - Que l'on offre un cheminement adapté aux étudiants inscrits à la double formation (baccalauréat en musique et baccalauréat en enseignement de la musique) et que l'on mette davantage en valeur cette possibilité auprès des futurs candidats.**

**A-10.1 : Organiser des rencontres d'information spécifiques présentant le parcours et les exigences de la double formation en interprétation et en enseignement de la musique.**

Résultats escomptés : Identification et accompagnement des étudiants à fort potentiel pour ce parcours.

**A-10.2 : Élaborer un programme de bourses spécifique pour les étudiants inscrits à la double formation interprétation-enseignement de la musique.**

Résultats escomptés : Soutien des étudiants à fort potentiel pour ce parcours.

**A-10.3 : Poursuivre les travaux d'élaboration d'une maîtrise professionnelle qualifiante en éducation musicale, sur le modèle développé par la Faculté des sciences de l'éducation, en remplacement de l'offre d'un deuxième baccalauréat.**

Précisions : Le cheminement de la double formation existe actuellement. En raison des exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'obtention du brevet d'enseignement, l'étudiant titulaire d'un baccalauréat en musique doit faire deux années additionnelles en enseignement de la musique. S'inscrivant dans la tendance actuelle et après consultation du doyen de la Faculté des sciences de l'éducation, la Faculté de musique a choisi de rehausser l'attrait de son offre de formation en travaillant à l'élaboration d'une maîtrise qualifiante.

Résultats escomptés : Offre de formation concurrentielle avec d'autres institutions au Québec.

**R11 - Que l'on respecte le Règlement des études quant à la fréquence des réunions des comités des programmes.**

**A-11.1 : Mettre en place un processus facultaire assurant la planification et la tenue des réunions des comités de programmes, selon les exigences du Règlement des études.**

Précisions : Un processus facultaire assure que chaque comité de programme se réunit au moins deux fois l'an.

Résultats escomptés : Conformité au Règlement des études (art. 62) pour chaque comité de programmes.

**R12 - Que les enseignants se concertent afin d'assurer la cohérence de la formation.**

**A-12.1 : Tenir annuellement une réunion de coordination des directeurs de programmes avec les enseignants dans le programme et les responsables de domaines de formation.**

Résultats escomptés : Renforcement de la cohérence dans l'offre de formation.

**R13 - Que l'on revoie l'entente avec le Cégep de Sainte-Foy afin de s'assurer que les locaux sont suffisamment accessibles pour répondre aux besoins de formation des étudiants de l'Université Laval.**

**A-13.1 : Établir un plan d'action, conjointement avec l'association étudiante (AGÉMUL), pour mieux répondre aux besoins des étudiants de la Faculté.**

Précisions : L'association étudiante travaille conjointement avec la direction facultaire sur ce dossier. Sur la base d'une enquête menée par l'AGÉMUL, un plan d'action facultaire sera finalisé en mai 2019.

Résultats escomptés : Meilleure accessibilité des locaux pour répondre aux besoins de formation des étudiants de la faculté.

**A-13.2 : Formuler au Vice-rectorat à l'administration des recommandations pour assurer à la Faculté de musique l'accessibilité de ses locaux afin de répondre aux besoins de formation de ses étudiants, en prévision du renouvellement de l'entente avec le Cégep de Sainte-Foy en 2019-2020.**

Précisions : Un ensemble de recommandations sera transmis au Vice-rectorat à l'administration en mai 2019, pour la préparation des conditions de renouvellement de l'entente avec le Cégep de Sainte-Foy, en tenant compte des besoins de la Faculté de musique.

Résultats escomptés : Meilleure accessibilité des locaux pour les étudiants de la Faculté, dans le respect de l'entente avec le Cégep.

**R14 - Que l'on améliore l'entretien des instruments et des locaux ainsi que la logistique entourant le prêt d'équipement.**

**A-14.1 : Mettre en place des mesures de responsabilisation des utilisateurs des locaux de pratique, tant à la Faculté qu'au Cégep de Sainte-Foy.**

Précisions : La Faculté de musique cessera ses activités de prêt et de location d'équipement et d'instruments musicaux en mai 2019. Pour les instruments permanents (pianos, batteries), ils sont entretenus et remplacés selon un cycle préétabli et selon les fonds disponibles.

Résultats escomptés : Maintien de la qualité des instruments pour répondre aux besoins de formation des étudiants de la Faculté.

**A-14.2 : Réserver des locaux et instruments pour l'usage exclusif des étudiants de la Faculté de musique.**

Résultats escomptés : Meilleure accessibilité des locaux pour répondre aux besoins de formation des étudiants de la faculté.

## 4. Actions proposées pour répondre aux suggestions

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

### **S1 - Que l'on présente sur le site Web institutionnel les objectifs spécifiques des majeures de la maîtrise.**

**AS-1.1 :** Reconfigurer la majeure « interprétation » de la maîtrise en musique et présenter les objectifs spécifiques de chaque majeure sur le site Web institutionnel afin de clarifier l'offre de formation.

Résultats escomptés : Communication claire de la pertinence de l'offre de formation des majeures de la maîtrise en musique pour faciliter le recrutement et simplifier le cheminement des étudiants.

### **S2 - Que l'on s'assure que les cours permettant aux étudiants de la maîtrise de se spécialiser dans leur domaine sont diversifiés et en nombre suffisant.**

**AS-2.1 :** Informer les étudiants de l'offre de cours (année, session) à la maîtrise sur un cycle de 2 ans.

Résultats escomptés : Offre de cours de spécialisation stable et communiquée à l'avance aux étudiants.

### **S3 - Que l'on favorise les échanges et les projets de collaboration entre les étudiants des différentes majeures du baccalauréat et de la maîtrise.**

**AS-3.1 :** Encourager et soutenir la participation d'un plus grand nombre d'étudiants au sein d'activités multicycles tels les ensembles musicaux et les projets intégrateurs de fin de programme.

Résultats escomptés : Développement accru de compétences transversales dans des activités de formation expérientielle.

### **S4 - Que l'on augmente et diversifie les activités permettant aux étudiants de la maîtrise de développer leur réseau de contacts avec des professionnels ou des chercheurs dans le domaine.**

**AS-4.1 :** Organiser annuellement des rencontres entre les diplômés en carrière et les étudiants de la Faculté dans le cadre d'activités artistiques et de réseautage.

Résultats escomptés : Meilleure préparation des étudiants à leur insertion professionnelle.

**AS-4.2 :** Bonifier le programme de soutien financier pour soutenir les étudiants dans des activités leur permettant de développer leur réseau de contacts et de se faire connaître auprès des professionnels et des chercheurs.

Résultats escomptés : Meilleure préparation des étudiants à leur insertion professionnelle.

### **S5 - Que l'on s'assure que les étudiants de la maîtrise bénéficient d'un encadrement adéquat pour leurs études.**

**AS-5.1 :** Rendre obligatoire le plan de collaboration pour tous les étudiants de maîtrise et de doctorat.

Précisions : Un plan de collaboration a été élaboré pour 80 % des étudiants de maîtrise et doctorat.

Résultats escomptés : Amélioration de l'expérience d'encadrement par l'utilisation d'un plan de collaboration pour tous les étudiants de maîtrise et doctorat.

## 5. Échéancier

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
<b>R1 - Que l'on mette à jour les objectifs du baccalauréat en tenant compte du Règlement des études.</b>			
A-1.1	Mettre à jour, dans la description officielle du baccalauréat en musique sur le site Web institutionnel, les objectifs du programme en y intégrant les objectifs généraux des programmes de baccalauréat prévus au Règlement des études.	H2019 Réalisé	Direction des programmes
<b>R2 - Que l'on s'assure que les programmes couvrent les secteurs en émergence dans le domaine musical.</b>			
A-2.1	Rendre obligatoires les cours de préparation à la carrière, d'entrepreneuriat et de technologies musicales dans les programmes de baccalauréat et de maîtrise en musique.	A2020	Direction des programmes
A-2.2	Mettre à jour les objectifs spécifiques des majeures des programmes de baccalauréat et de maîtrise pour y inclure les compétences reliées à la formation dans les secteurs en émergence dans le domaine musical.	A2019	Direction des programmes
A-2.3	Former une table de liaison-conseil avec des acteurs-clés de l'industrie culturelle et de la musique pour assurer la pertinence de l'offre de formation et des partenariats de collaboration entre la faculté et le milieu.	A2019	Direction facultaire
<b>R3 - Que la Faculté de musique renforce les collaborations avec la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design pour enrichir ses programmes de formation.</b>			
A-3.1	Créer un comité interfacultaire regroupant divers domaines des arts (musique, cinéma, théâtre, sciences de l'animation) afin d'identifier des opportunités de collaboration dans le cadre de projets étudiants interdisciplinaires.	H2019	Direction facultaire Direction des programmes
<b>R4 - Que l'on clarifie les exigences linguistiques à l'admission et à la diplomation pour tous les étudiants de la maîtrise dès le début de leur parcours, à la lumière du Règlement des études.</b>			
A-4.1	Clarifier et publier les exigences linguistiques à l'admission pour les maîtrises en interprétation et en composition.	H2019 Réalisé	Direction des programmes
<b>R5 - Que l'on intensifie les efforts de promotion des programmes, tant au Québec qu'à l'extérieur du Québec.</b>			
A-5.1	Doter la faculté d'un nouveau site Web facultaire permettant l'utilisation efficace d'outils de recherche Web (mots clés), des réseaux sociaux et supportant les éléments vidéo/audio pour la mise en valeur du caractère distinctif des programmes et des réalisations des professeurs, des étudiants et des diplômés dans les domaines de l'interprétation et de la composition.	A2019	Direction facultaire Direction des programmes BRE et BSW
A-5.2	Développer, en collaboration avec le Bureau de recrutement étudiant et le Bureau international, un plan d'action pour la promotion des programmes de la faculté auprès d'institutions canadiennes francophiles, principalement aux cycles supérieurs.	A-H2019	Direction facultaire Direction des programmes
A-5.3	Intensifier le soutien à la participation de nos étudiants à des concours et à des événements nationaux et internationaux (p. ex. Concours de composition, Festivals de Jazz, Stages Domaine Forget, etc.).	H2019 En continu	Direction facultaire Professeur.es

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
<b>R6 - Que l'on abaisse à 90 le nombre de crédits au baccalauréat.</b>			
A-6.1	Identifier avec la Direction générale des programmes de premier cycle (DGPC) des pistes de solution pour abaisser le nombre de crédits de 96 à 90 crédits au baccalauréat.	H2019	Direction des programmes
<b>R7 - Que l'on revoie la structure du baccalauréat notamment en :</b> - proposant une offre de formation se distinguant de celle des autres facultés de musique et du Conservatoire; - s'assurant de la clarté de l'offre de formation; - prévoyant un tronc commun pour les étudiants d'une même cohorte.			
A-7.1	Réviser la présentation de l'offre de formation pour mettre en valeur le caractère distinctif des activités de formation expérientielle, de formation en didactique, en préparation de carrière, en technologies musicales et l'environnement technologique de la faculté.	A2019	Direction des programmes
A-7.2	Revoir la structure du baccalauréat pour améliorer le positionnement et le rôle de formation fondamentale (tronc commun) des grands ensembles, des cours de formation auditive et des cours d'histoire de la musique dans les différentes majeures du programme de baccalauréat en musique pour favoriser l'esprit de cohorte et le développement de compétences transversales.	A2020	Direction des programmes
<b>R8 - Que la formation au baccalauréat tienne compte de la réalité du marché de l'emploi et prépare les étudiants à la gestion de leur carrière.</b>			
A-8.1	Réaliser une enquête auprès des diplômés des 10 dernières années pour identifier les principaux besoins de formation en lien avec l'évolution du marché de l'emploi et la gestion de carrière dans l'industrie de la musique.	H2019	Direction des programmes
A-8.2	Élaborer un cours-projet de fin de programme axé sur l'intégration des savoirs acquis et le passage au marché de l'emploi.	A2019	Direction des programmes
<b>R9 - Que les étudiants soient bien informés des profils offerts, des programmes d'études supérieures, du passage accéléré au doctorat ainsi que des professions et employeurs potentiels.</b>			
A-9.1	Organiser des séances d'information visant à promouvoir les profils et les programmes d'études supérieures, lors des rencontres d'intégration pour les nouveaux étudiants du baccalauréat.	En continu	Direction des programmes
A-9.2	Identifier, par une analyse proactive systématique des dossiers, les candidats potentiels pour un passage aux programmes d'études supérieures, assorti d'un programme de bourses.	H2019	Direction des programmes
A-9.3	Organiser et rendre accessible la présentation d'activités de réseautage professionnel sur le nouveau site Web facultaire.	A2019	Direction des programmes
<b>R10 - Que l'on offre un cheminement adapté aux étudiants inscrits à la double formation (baccalauréat en musique et baccalauréat en enseignement de la musique) et que l'on mette davantage en valeur cette possibilité auprès des futurs candidats.</b>			
A-10.1	Organiser des rencontres d'information spécifiques présentant le parcours et les exigences de la double formation en interprétation et en enseignement de la musique.	H2020 En continu	Direction des programmes
A-10.2	Élaborer un programme de bourses spécifique pour les étudiants inscrits à la double formation interprétation-enseignement de la musique.	A2019	Direction des programmes

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
A-10.3	Poursuivre les travaux d'élaboration d'une maîtrise professionnelle qualifiante en éducation musicale, sur le modèle développé par la Faculté des sciences de l'éducation, en remplacement de l'offre d'un deuxième baccalauréat.	H2019-2020	Direction des programmes
<b>R11 - Que l'on respecte le Règlement des études quant à la fréquence des réunions des comités des programmes.</b>			
A-11.1	Mettre en place un processus facultaire assurant la planification et la tenue des réunions des comités de programmes, selon les exigences du Règlement des études.	2018-2019 Réalisé	Direction facultaire
<b>R12 - Que les enseignants se concertent afin d'assurer la cohérence de la formation.</b>			
A-12.1	Tenir annuellement une réunion de coordination des directeurs de programmes et des responsables de domaines de formation.	É2019 En continu	Direction facultaire
<b>R13 - Que l'on revoie l'entente avec le Cégep de Sainte-Foy afin de s'assurer que les locaux sont suffisamment accessibles pour répondre aux besoins de formation des étudiants de l'Université Laval.</b>			
A-13.1	Établir un plan d'action, conjointement avec l'association étudiante (AGÉMUL), pour mieux répondre aux besoins des étudiants de la Faculté.	H2019	Direction facultaire
A-13.2	Formuler au Vice-rectorat à l'administration des recommandations pour assurer à la Faculté de musique l'accessibilité de ses locaux afin de répondre aux besoins de formation de ses étudiants, en prévision du renouvellement de l'entente avec le Cégep de Sainte-Foy en 2019-2020.	H2019	Direction facultaire
<b>R14 - Que l'on améliore l'entretien des instruments et des locaux ainsi que la logistique entourant le prêt d'équipement.</b>			
A-14.1	Mettre en place des mesures de responsabilisation des utilisateurs des locaux de pratique, tant à la Faculté qu'au Cégep de Sainte-Foy.	A2019 En continu	Direction facultaire
A-14.2	Réserver des locaux et instruments pour l'usage exclusif des étudiants de la Faculté de musique.	A2019 En continu	Direction facultaire
<b>S1 - Que l'on présente sur le site Web institutionnel les objectifs spécifiques des majeures de la maîtrise.</b>			
AS-1.1	Reconfigurer la majeure « interprétation » de la maîtrise en musique et présenter les objectifs spécifiques de chaque majeure sur le site Web institutionnel afin de clarifier l'offre de formation	A2019	Direction des programmes
<b>S2 - Que l'on s'assure que les cours permettant aux étudiants de la maîtrise de se spécialiser dans leur domaine sont diversifiés et en nombre suffisant.</b>			
AS-2.1	Informar les étudiants de l'offre de cours (année, session) à la maîtrise sur un cycle de deux ans.	A2019 En continu	Direction des programmes
<b>S3 - Que l'on favorise les échanges et les projets de collaboration entre les étudiants des différentes majeures du baccalauréat et de la maîtrise.</b>			
AS-3.1	Encourager et soutenir la participation d'un plus grand nombre d'étudiants au sein d'activités multi-cycles tels les ensembles musicaux et les projets intégrateurs de fin de programme.	A2019 En continu	Direction des programmes

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
<b>S4 - Que l'on augmente et diversifie les activités permettant aux étudiants de la maîtrise de développer leur réseau de contacts avec des professionnels ou des chercheurs dans le domaine.</b>			
AS-4.1	Organiser annuellement des rencontres entre les diplômés en carrière et les étudiants de la Faculté dans le cadre d'activités artistiques et de réseautage.	H2020 En continu	Direction des programmes
AS-4.2	Bonifier le programme de soutien financier pour soutenir les étudiants dans des activités leur permettant de développer leur réseau de contacts et de se faire connaître auprès des professionnels et des chercheurs.	H2020 En continu	Direction facultaire
<b>S5 - Que l'on s'assure que les étudiants de la maîtrise bénéficient d'un encadrement adéquat pour leurs études.</b>			
AS-5.1	Rendre obligatoire le plan de collaboration pour tous les étudiants de maîtrise et de doctorat.	A2019 En continu	Direction des programmes

## 6. Remerciements

La doyenne de la Faculté remercie toutes les personnes impliquées dans la préparation de ce plan d'action, en particulier les directeurs de programmes, les professeurs Gabriel Hamel, Éric Morin, Arturo Nieto-Dorantes, Richard Paré et Janis Steprans.

**Carmen Bernier**  
**Doyenne**  
**Faculté de musique**